

*Session permanente*

## **ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION**

### **COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET (COMFIB)**

#### **RAPPORT N°2024-040/ALT/COMFIB**

**DOSSIER N°127 :**      **RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT  
AUTORISATION DE RATIFICATION DE  
L'ACCORD DE PRET SIGNE LE 21 OCTOBRE  
2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET  
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE  
DEVELOPPEMENT POUR LE FINANCEMENT  
DU PROJET D'AUTONOMISATION DES  
FEMMES ET DU DIVIDENDE  
DEMOGRAPHIQUE EN AFRIQUE SUB-  
SAHARIENNE PLUS (SWEDD +)**

Présenté au nom de la Commission des finances et du budget (COMFIB), par le député **Ly HAMA**, rapporteur.

*Novembre 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 18 novembre de 10 heures 05 minutes à 11 heures 55 minutes et de 13 heures 45 minutes à 15 heures 35 minutes, la Commission des finances et du budget (COMFIB) s'est réunie en séances de travail, sous la présidence des députés Moussa NOMBO et Drissa SANOGO, respectivement Président et Vice-président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt signé le 21 octobre 2023 entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement pour le financement du Projet d'autonomisation des femmes et du dividende démographique en Afrique sub-saharienne plus (SWEDD +).

Auparavant, ce lundi de 08 heures 10 mn à 09 heures 56 mn, la COMFIB a tenu une séance d'appropriation dudit projet de loi.

Le Gouvernement était représenté aux séances d'audition et d'adoption du rapport par Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU, Ministre de la Santé. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par les députés Boubacar BALBONE et Esther BAMOUNI/KANSONO ;
- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le député Wiloho COULIBALY.

Les listes de présence sont jointes en annexe.

Après avoir souhaité la bienvenue à la délégation gouvernementale, le Président de séance a proposé le plan de travail suivant qui a été adopté :

- audition du Gouvernement,
- débat général,
- examen du projet de loi article par article,
- appréciation de la Commission.

## **I. AUDITION DU GOUVERNEMENT**

L'exposé fait par Monsieur le Ministre de la santé a porté sur les points suivants :

- objectifs, zones d'intervention et bénéficiaires du Projet ;
- description technique du Projet ;
- coût du Projet et caractéristiques du financement.

Outre l'exposé sur ces points, monsieur le Ministre a rappelé la Commission qu'il a été procédé à une restructuration du Projet prenant en compte des priorités du moment. Le document technique de restructuration y relatif est joint au présent dossier transmis au Parlement. Il a précisé que cette restructuration a été faite en accord avec le bailleur de fonds.

### **I.1 Contexte de la restructuration du projet**

Le Burkina Faso a bénéficié d'un projet régional dénommé « Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWEDD) » financé par l'Etat et la Banque mondiale et mis en œuvre sur la période 2015 - 2020. Les résultats enregistrés dans sa mise en œuvre ont été jugés satisfaisants par le Gouvernement et la Banque mondiale. C'est pourquoi les deux Parties ont décidé de passer à l'échelle supérieure, aux vues des meilleures pratiques capitalisées, à travers un nouveau projet dénommé « SWEDD+ ». L'objectif de développement de ce Projet régional et multisectoriel est d'accroître l'accès des filles et des femmes à l'apprentissage, aux opportunités économiques et à l'utilisation des services de santé et de renforcer la capacité institutionnelle en matière de santé, d'enseignement et de formation technique et professionnelle.

Le Projet SWEDD+ ainsi élaboré par le Burkina Faso a obtenu un financement de la Banque mondiale à travers l'Accord de financement n°74140 BF, d'un montant de soixante-huit (68) millions d'euros signé le 21 octobre 2023 à Ouagadougou entre les deux Parties. A l'entame du processus d'approbation des instruments de ratification dudit projet par le Conseil des ministres, le Gouvernement, après examen des documents soumis et au regard du contexte national où les conditions de vie surtout des femmes et des jeunes filles victimes des crises sécuritaires deviennent de plus en plus fragiles, a donné de nouvelles orientations pertinentes pour mieux refléter les priorités actuelles et répondre au mieux aux besoins et aspirations pressants de la population cible bénéficiaire du Projet. La prise en compte de ces orientations a abouti à un réajustement du Projet conformément à la requête soumise à la Banque mondiale.

Les nouvelles orientations hautement prioritaires du Gouvernement visent à :

- mettre davantage l'accent sur l'entrepreneuriat à travers, notamment la construction, les réhabilitations et l'équipement de centres de formation professionnelle dans diverses régions du pays pour les jeunes filles et les femmes vulnérables ;
- améliorer les capacités de stockage des dépôts répartiteurs des districts sanitaires (DRD) et des dépôts des médicaments essentiels génériques (DMEG) ;
- mettre l'accent sur les investissements et les interventions à fort impact à l'effet de renforcer la résilience des populations cibles.

Pour prendre en compte ces nouvelles orientations dans le Projet SWEDD+, plusieurs actions ont été entreprises. Ainsi, des concertations ont eu lieu entre l'Unité de gestion du projet et les partenaires de mise en œuvre, notamment les ministères en charge de la formation professionnelle et de l'emploi. A l'issue de ces concertations, un atelier technique a été organisé avec l'ensemble des parties prenantes afin de s'accorder sur les réajustements et de finaliser le nouveau document.

La prise en compte de ces orientations ne modifie pas l'objectif de développement initial du projet. Cependant, certaines interventions en lien avec la stratégie des « écoles des maris et futurs époux » ont été supprimées. Par ailleurs, certaines cibles du cadre de résultats ont été revues à la baisse et de nouvelles activités consacrées à la réalisation des investissements et à l'acquisition des équipements de soutien à la santé et à l'enseignement et la formation techniques et professionnels ainsi qu'à la production et au développement des chaînes de valeurs ont été prises en compte.

## **I.2 De la prise en compte des nouvelles orientations**

Elle a été faite par composante et a tenu compte de la nouvelle organisation institutionnelle des départements ministériels notamment les ministères en charge de l'emploi et de celui en charge de l'enseignement et la formation technique et professionnelle.

## **Composante 1 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes**

(montant initial alloué : 48,23 millions USD ; **montant révisé : 53, 85 millions USD**).

Cette composante vise à renforcer l'autonomisation des femmes et des jeunes filles à travers plusieurs interventions interdépendantes. Ainsi, les activités de cette composante ciblent à la fois les femmes, les filles scolarisées, non scolarisées et déscolarisées.

Au Burkina Faso, les interventions suivantes ont été initialement retenues pour cette composante:

- formation professionnelle, formation en entrepreneuriat, en techniques de conservation/stockage et de commercialisation ;
- combinaison des opportunités économiques et des compétences de vie ;
- mise en œuvre d'activités génératrices de revenus pour les filles déscolarisées et non scolarisées ainsi qu'aux femmes vulnérables victimes des crises sécuritaires ;
- soutien à l'accès au financement par le biais de groupements/associations d'épargne existants ou nouveaux et autres initiatives en place ;
- renforcement des capacités entrepreneuriales des adolescentes et des jeunes femmes, y compris la formation professionnelle, intégration dans le marché du travail, appui à la mise en place des unités de production et de développement des chaînes de valeur.

### **Les orientations relatives à cette composante se résument aux points suivants :**

- ✓ renforcer l'offre de formation professionnelle par la construction et l'équipement de centres de formation professionnelle et l'acquisition d'unités mobiles de formation pour booster les opportunités de formations de proximité pour les jeunes filles et les femmes vulnérables.
- ✓ promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et jeunes filles et leur auto emploi à travers des actions (kits d'installation) d'appui à l'insertion professionnelle.

## **I.2.1 Orientation 1 : Renforcer l'offre de formation professionnelle et technique des jeunes filles et des femmes**

(Montant initial 0 USD. Montant alloué actuellement : 23, 7 millions USD).

### **I.2.1.1 Offre de formation professionnelle**

L'analyse de la situation en matière de formation professionnelle a révélé que l'offre en infrastructures de formation est insuffisante pour couvrir les demandes de formation exprimées par la population. La situation est plus critique chez les jeunes filles et femmes en situation de vulnérabilité au regard du coût élevé de la formation surtout dans les centres privés de formation professionnelle.

A ce jour, il existe au niveau du « Burkina Suudu Bawdè » (BSB), 31 centres de formation professionnelle avec une capacité de 5 400 places pour un besoin annuel de 110 000 demandeurs soit environ 5% seulement des besoins qui sont couverts.

Pour contribuer au renforcement de l'offre de formation professionnelle au Burkina Faso, les actions suivantes sont retenues :

- ✓ la construction et l'équipement de cinq (5) centres de formation professionnelle (CFP) spécialisés à vocation industrielle et agro-alimentaire et pastorale dans les régions des Cascades (1), du Centre Est (1), des Hauts Bassins (2) et du Sahel (1).
- ✓ la construction et l'équipement de trois (03) ateliers de menuiserie aluminium dans les CFP existants dans les régions du Centre-Nord (1), des Hauts-Bassins (1) et du Nord (1) ;
- ✓ l'acquisition de cinq (5) unités mobiles de formation (UMF) pour d'une part, rapprocher l'offre de formation à la cible notamment dans les zones rurales enclavées et d'autre part, élargir l'accès à la formation professionnelle à des coûts plus réduits.

Ces unités vont permettre de répondre aux besoins de formations des populations cibles. Elles constituent une alternative à court et moyen terme pour pallier l'insuffisance de centres de formation professionnelle.

La construction de ces nouveaux CFP va accroître la capacité d'accueil qui permettra de former par an 5 000 jeunes filles et femmes aux métiers.

L'utilisation des UMF permettra de former par an, 10 800 bénéficiaires dans les métiers porteurs et émergents de courte durée. Aussi, ce sont 19 360 jeunes filles et jeunes femmes vulnérables qui seront formées aux métiers et à l'entrepreneuriat et mises sur le marché de l'emploi. En outre, au moins 3000 emplois directs et 9000 emplois indirects seront créés au profit des jeunes filles et femmes vulnérables.

La mise en œuvre de ces différentes actions qui visent le renforcement de l'offre de formation professionnelle aux jeunes filles et jeunes femmes vulnérables permettra également d'offrir plus d'opportunités aux filles de l'enseignement général (EG) désirant s'orienter vers l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) à travers l'établissement de passerelles.

### **I.2.1.2 Education des filles et passerelles entre l'enseignement général et l'enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP)**

(Montant initial 15,93 USD. *Montant alloué actuellement : 10,18 millions USD*).

L'effet attendu de ce projet dans le domaine de l'éducation est de contribuer à lever les obstacles à l'accès, au maintien et à la réussite scolaire des filles au post-primaire et au secondaire afin d'obtenir des filles compétentes, créatives et épanouies devant la diversité des situations. A ce titre, le projet soutiendra la scolarisation de 280 330 filles pauvres, vulnérables (orphelines, démunies, handicapées, déplacées internes et élèves déplacées internes réinstallées) du post primaire et secondaire. Elles bénéficieront d'appuis spécifiques (frais de scolarité, kits scolaires, subvention à la cantine, etc.) aussi bien dans l'enseignement général classique que dans l'EFTP sur toute la durée du projet. Pour assurer la pérennité des acquis du projet, les parents d'élèves bénéficieront d'appuis pour la mise en œuvre des AGR dans la perspective d'assurer une autonomie financière.

La particularité de cette phase du projet réside au fait qu'un accent sera mis sur le renforcement du dispositif de passerelles entre l'enseignement secondaire général et l'EFTP. Pour ce faire, 24 établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels seront renforcés en équipements en fonction des spécialités (dessins et bâtiments, énergie solaire, coupe couture, tissage, agriculture, maçonnerie et construction, agro-alimentaire, électronique, électrotechnique...).

Une attention particulière sera également accordée aux filles à risque de décrochage scolaire pour leur orientation dans la formation professionnelle afin d'une part de les maintenir dans le système éducatif et d'autre part leur permettre d'avoir une qualification professionnelle. Il s'agira de développer des initiatives innovantes telles que le renforcement des compétences de vie courante des filles aux technologies locales (fabrication de savon liquide et solide, maintenance des ouvrages d'eau et d'électricité, etc.) et la formation à la carte aux métiers. Elles auront pour finalité de favoriser leur employabilité et leur autonomisation économique. La mise en œuvre des actions privilégiera la multisectorialité.

## **I.2.2 Orientation 2 : Promouvoir l'entrepreneuriat des femmes et l'auto-emploi des jeunes filles et femmes à travers des appuis à l'insertion professionnelle**

L'appui à l'insertion professionnelle des filles et le renforcement de la capacité entrepreneuriale des femmes et la promotion de leur auto-emploi constituent un des objectifs prioritaires du Projet.

Les différentes interventions sont portées par le Ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi et le Ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale.

### **I.2.2.1 Promotion de l'entrepreneuriat des femmes**

L'un des objectifs spécifiques du projet SWEDD + est de contribuer au renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes afin de faciliter leur autonomisation. Il s'agit donc de renforcer l'existant à travers :

- l'appui à la mise en place d'unités/infrastructures supplémentaires de production (50 motopompes), de transformation (09 unités de transformation fabriquées par l'IRSAT) ; de conservation des produits locaux (acquisition de 10 chambres froides) et de commercialisation (construction de 06 boutiques de commercialisation au profit des groupements féminins).

Au total ce sont six mille neuf cent cinquante (6950) femmes supplémentaires qui bénéficieront de moyens de production et de commercialisation.

- l'accompagnement de 65 805 jeunes femmes et adolescentes déjà formées en entrepreneuriat, en technique de production, de transformation, conservation et de commercialisation issues des centres de formation technique et professionnelle et de centres de promotion rurale existants pour la mise en œuvre des AGR.

Ces différentes interventions permettront d'accroître davantage les capacités de production des femmes ainsi que le développement des chaînes de valeurs. Elles permettront en outre de doter les organisations féminines d'infrastructures adéquates de production, de transformation, de conservation et de commercialisation notamment des fruits, des légumes et des produits forestiers non ligneux. Cela entraînera non seulement l'accroissement des capacités de stockage, mais surtout d'éviter le bradage des produits et de tirer un meilleur profit de leur production.

Ces investissements structurants, qui impactent les différents maillons, permettront de libérer le potentiel des femmes en vue de leur autonomisation.

### I.2.2.2 Promouvoir l'auto emploi des jeunes filles et femmes à travers des appuis à l'insertion professionnelle

Pour améliorer le développement des compétences des jeunes et leur employabilité, le Ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi a entrepris une réforme de son dispositif de formation professionnelle qui a abouti à la création de Burkina Suudu Bawdè (BSB) en langue nationale fulfuldé qui signifie « la maison des compétences du Burkina ». Le Projet SWEDD+ va accompagner le ministère à travers des interventions visant à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes filles et femmes par :

- (i) le développement de compétences à travers les formations de courte durée aux métiers et à l'entrepreneuriat au profit de 20 260 jeunes filles et jeunes femmes et qui seront mises sur le marché de l'emploi,
- (ii) l'appui à l'installation de 3000 jeunes filles et femmes formées aux métiers par l'acquisition de kits afin de faciliter leur insertion professionnelle.

<b>Composante 1 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes</b>		
<b>Interventions du projet</b>	<b>Principales actions</b>	<b>Coûts (dollars USD)</b>
<b>Améliorer l'accès des adolescentes et jeunes filles à la formation professionnelle</b>	Construire et équiper cinq (05) centres de formation professionnelle spécialisés à vocation industrielle et agro-alimentaire et pastorale	<b>23 709 768</b>
	Construire et équiper trois (03) ateliers de menuiserie aluminium dans les centres de formation professionnelle (CFP) existants	
	Acquérir cinq (05) unités mobiles de formation	
<b>Appuyer l'insertion professionnelle des jeunes filles et des femmes</b>	Développer les compétences de 20 260 jeunes filles et des femmes vulnérables à travers les formations aux métiers de courte durée	
	Acquérir 3000 kits d'installation au profit des jeunes filles et femmes formées aux métiers	
<b>Accroître les opportunités économiques et l'inclusion financière aux jeunes filles et femmes vulnérables pour développer</b>	Appuyer la mise en place d'unités/infrastructures supplémentaires de production (50 motopompes), de transformation (9 unités de transformation) conservation des produits locaux (10 chambres froides) et de commercialisation des produits locaux (6 boutiques) au profit des femmes	<b>10 853 400</b>

<b>Composante 1 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes</b>		
<b>Interventions du projet</b>	<b>Principales actions</b>	<b>Coûts (dollars USD)</b>
<b>l'entrepreneuriat féminin</b>	Accompagner 65 805 jeunes femmes et des adolescentes déjà formées en entrepreneuriat, en technique de production, de transformation, conservation et de commercialisation issues des centres de formation technique et professionnelle et de centres de promotion rurales existants pour la mise en œuvre des AGR	
<b>Assurer un accès accru des filles à l'école au moins jusqu'au niveau secondaire</b>	Apporter des appuis spécifiques (kits scolaires, frais de scolarité, appuis financiers et subvention à la cantine...) à 283 330 filles vulnérables (démunies, déplacées internes et élèves déplacées internes réinstallées) du post primaire et du secondaire dans la formation classique, technique et professionnelle	<b>10 180 630</b>
	Renforcer 24 établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels en équipements en fonction des spécialités (dessins et bâtiments, énergie solaire, coupe couture, tissage, agriculture, maçonnerie et construction, agroalimentaire, électronique, électrotechnique...)	
	Renforcer le dispositif de passerelle entre l'enseignement secondaire général et l'EFTP	
<b>Améliorer la santé et les compétences de vie des adolescentes et adolescents.</b>	Renforcer les capacités des structures de santé en matériel médico technique et de soutien	<b>9 114 094</b>
<b>Total composante 1</b>		<b>53 857 892</b>

**Composante 2 : Améliorer la disponibilité des produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile des adolescents et de la nutrition (SRMNIAN) et des agents de santé qualifiés au niveau communautaire et renforcer les capacités régionales pour les services adaptés aux adolescents**

**(montant initial alloué : 13,40 millions USD ; montant révisé : (16,75 millions de dollars).**

Cette composante vise entre autres à améliorer les performances de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, y compris la livraison des médicaments et autres produits de santé au dernier kilomètre et à renforcer la capacité d'offre de formation à l'Ecole nationale de santé publique (ENSP).

L'analyse de la situation a montré des insuffisances en termes de capacité de stockage au niveau des dépôts répartiteurs de district (DRD) et des dépôts des médicaments essentiels génériques (DMEG). Cela constitue un frein à l'amélioration des performances de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique. D'où l'orientation du Gouvernement de renforcer la capacité de stockage des médicaments et des produits de santé à travers la construction et l'équipement des DRD et des DMEG.

Il s'agira dans ce nouveau projet, d'étendre la distribution des produits de santé de qualité jusqu'au dernier kilomètre de 2 à 9 régions. Cela contribuera à rapprocher davantage les médicaments et produits de santé aux populations en général et particulièrement aux femmes et aux enfants.

Pour ce faire, le projet va construire et équiper dix (10) DRD et cinq (05) DMEG de type Centre médical et/ou Centre médical avec antenne chirurgicale (CM/CMA) et cinq (05) DMEG de type CSPS.

Cette action est en adéquation avec l'accord de financement dont l'une des priorités est de renforcer la performance de la chaîne d'approvisionnement en médicaments et produits de santé notamment : (i) étendre la distribution au dernier kilomètre de fournitures médicales à un plus grand nombre de régions ; (ii) renforcer la capacité institutionnelle de contrôle de la qualité des médicaments et des fournitures pharmaceutiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement et (iii) renforcer la capacité de stockage des produits de santé.

Les interventions du Projet SWEDD+ seront complémentaires des financements du Fonds mondial qui visent la réhabilitation et l'extension de 16 autres DRD (Toma, Pô, Kombissiri, Boussouma, Fada, Pouytenga, Zabré, Zorgho, Nongr-Massom, Sig-Noghin, Dandé, Sindou, Réo, Yako, Batié, Ténado).

**Composante 2 : Améliorer la disponibilité des produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile des adolescents et de la nutrition (SRMNIAN) et des agents de santé qualifiés au niveau communautaire et renforcer les capacités régionales pour les services adaptés aux adolescents**

<b>Interventions du projet</b>	<b>Principales actions</b>	<b>Coûts (dollars US)</b>
<b>Améliorer l'accessibilité des produits de santé et le ciblage des adolescentes au niveau communautaire (DBC)</b>	Contribuer à l'acquisition d'équipements divers au profit des agents de santé à base communautaire (ASBC)	<b>1 108 067</b>
	Assurer le renforcement des capacités des ASBC	
<b>Améliorer les performances de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique, livraison du dernier kilomètre</b>	Construire et équiper 10 Dépôts répartiteurs de district (DRD)	<b>9 736 002</b>
	Construire et équiper 10 Dépôts de médicaments essentiels génériques (DMEG)	
<b>Améliorer la disponibilité des agents de santé génésique dans les zones rurales, en renforçant les sages-femmes rurales et les autres personnels impliqués dans les services d'accouchement du RMNCAHN.</b>	Acquérir du matériel médico technique pour les laboratoires de compétences de l'Ecole nationale de santé publique (ENSP)	<b>5 914 891</b>
	Acquérir du matériel pour l'opérationnalisation du E-learning (Installation serveur, VSAT, plateforme numérique) au profit de l'ENSP ;	
	Acquérir du matériel informatique pour l'équipement des salles informatiques des écoles publiques de santé pour l'opérationnalisation du E-learning ;	
	Acquérir des modèles anatomiques pour les pratiques cliniques au profit des CSPS sites de stage.	
<b>Total composante 2</b>		<b>16 758 960</b>

### **Composante 3. Favoriser l'engagement et les capacités nationales et régionales pour l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des projets**

(Montant initial alloué 13,37 millions de dollars ; **montant révisé : 6, 17 millions de dollars**).

Cette composante vise entre autres le renforcement de la coordination, le pilotage et la gestion du Projet, la réalisation d'études tout au long du Projet, le renforcement des capacités de suivi et d'évaluation (S&E) de l'unité de mise en œuvre du Projet et la fourniture d'appui institutionnel pour la mise en œuvre des activités des composantes. Par ailleurs, elle contribuera au (i) renforcement des capacités opérationnelles de l'Observatoire national du dividende démographique, à développer des partenariats dans les domaines de la population.

<b>Composante 3 : Favoriser l'engagement et les capacités nationales et régionales pour l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des projets</b>		
<b>Interventions du projet</b>	<b>Principales actions</b>	<b>Coûts (dollars US)</b>
Renforcer le plaidoyer, les cadres juridiques et l'engagement politique en faveur du RMNCAHN.	- Apporter des appuis aux organisations coutumières et religieuses pour la mise en œuvre des activités de promotion de la santé et des questions de populations de la paix, de la cohésion sociale.	583 592
Renforcer les capacités en matière d'élaboration de politiques, de suivi et d'évaluation concernant le dividende démographique et les questions de genre.	- Contribuer à l'opérationnalisation de l'Observatoire national du dividende démographique (ONDD) ; - Acquérir de la logistique roulante, du matériel informatique et des logiciels d'analyse ; - Implémenter la solution logicielle de l'architecture informatique de l'ONDD ; - Appuyer l'organisation de la Journée mondiale de la population (JMP) au niveau central et déconcentré ; - Élaborer une stratégie de plaidoyer basée sur les évidences liées aux populations.	1 644 206
Assurer la gestion et coordination de la mise en œuvre du projet (5% de l'enveloppe)	- Acquisition de biens et de services de consultations techniques ; - Prise en charge des coûts d'exploitation et fonctionnement.	3 946 900
<b>Total composante 3</b>		<b>6 174 698</b>

Au regard de ce qui précède, les nouvelles orientations sont en adéquation avec les interventions du Projet SWEDD+ et ne modifient pas son objectif de

développement. Elles ont permis de réajuster le projet et d'allouer 70% de l'enveloppe globale du Projet SWEDD+ à la promotion de l'entrepreneuriat féminin et à l'amélioration de la santé de la femme.

**Tableau n°1 : Etat de répartition par composante**

<b>Composantes</b>	<b>Montant en USD</b>	<b>Poids</b>
<b>Composante 1 : Concevoir et mettre en œuvre des interventions transformatrices qui favorisent l'autonomie sociale et économique des filles et des femmes</b>	53 857 892	70%
<b>Composante 2 : Améliorer la disponibilité des produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile des adolescents et de la nutrition (SRMNIAN) et des agents de santé qualifiés au niveau communautaire et renforcer les capacités régionales pour les services adaptés aux adolescents</b>	16 758 960	22%
<b>Composante 3 : Favoriser l'engagement et les capacités nationales et régionales pour l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des projets</b>	6 174 698	8%
<b>Total</b>	<b>76 791 550</b>	<b>100%</b>

**Tableau n°2 : Etat de répartition par ministère bénéficiaire**

<b>MINISTERES BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT EN USD</b>	<b>Poids</b>
Ministère de la Santé	30 403 546	40%
Ministère de l'Enseignement secondaire et de la formation professionnelle et technique	26 390 398	34%
Ministère de l'Action humanitaire et de la solidarité nationale	10 853 400	14%
Ministère des Sports, de la jeunesse et de l'emploi	7 500 000	10%
Ministère de l'Economie et des finances	1 644 206	2%
<b>TOTAL</b>	<b>76 791 550</b>	<b>100%</b>

### **I.3 Résultats attendus après la restructuration du SWEDD+ Burkina Faso**

Les résultats escomptés à la fin du projet sont principalement :

- ✓ 10 Dépôts répartiteurs de district (DRD) et de Dépôts de médicaments essentiels génériques (DMEG) sont construits et équipés ;

- ✓ Du matériel médico technique pour les laboratoires de compétences de l'école nationale de santé publique (ENSP) est acquis ;
- ✓ Du matériel pour l'opérationnalisation du E-learning (Installation serveur, VSAT, plateforme numérique) au profit de l'ENSP est acquis ;
- ✓ Des équipements pour les salles informatiques des écoles publiques de santé pour l'opérationnalisation du E-learning sont acquis et installés ;
- ✓ De la logistique roulante au profit de 02 nouveaux sites de formation de l'ENSP pour le transport des élèves stagiaires est acquise ;
- ✓ Des modèles anatomiques pour les pratiques cliniques y compris du matériel Medico technique au profit des CSPS sites de stage sont acquis ;
- ✓ 5 centres de formation professionnelle à vocation industrielle, agricole et agro pastorale sont construits et équipés ;
- ✓ 05 Unités mobiles de formation sont acquises et mises à la disposition des Directions inter régionales de « Burkina Suud Bawdè » ;
- ✓ 3 ateliers de menuiserie aluminium dans les CFP existants sont construits et équipés ;
- ✓ 10 chambres froides préfabriquées par l'IRSAT sont acquises au profit des groupements féminins pour le stockage des fruits, légumes et produits maraîchers ;
- ✓ 50 motopompes de 100m<sup>3</sup>/h à gasoil sont acquises au profit des groupements féminins ;
- ✓ 13 unités de transformation / conservation des produits locaux sont installées par l'IRSAT au profit des femmes de la zone d'intervention du projet (ZIP) ;
- ✓ 65 805 filles, jeunes femmes et femmes déjà formées et issues des centres de formation technique et professionnelle existants et de centres de promotion rurale existants bénéficient d'un accompagnement pour la mise en œuvre des activités génératrices de revenus ;
- ✓ 24 établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels sont renforcés en équipements en fonction des spécialités (dessins et bâtiments, énergie solaire, coupe couture, tissage, agriculture, maçonnerie et construction, agro-alimentaire, électronique, électrotechnique...) ;
- ✓ 283 360 filles vulnérables (démunies, déplacées internes et élèves déplacées internes réinstallées) du post primaire et du secondaire bénéficient d'appuis spécifiques dans la formation classique, technique et professionnelle.

En somme, l'intervention du projet contribuera à terme à l'autonomisation d'au moins 757 481 femmes, jeunes femmes, adolescentes et filles vulnérables bénéficiaires directs du projet.

## II. DEBAT GENERAL

Au terme de l'exposé du Gouvernement, les commissaires ont exprimé un questionnement auquel des éléments de réponse ont été apportés.

**Question n°1 : Le projet SWEDD a été clôturé au Burkina Faso le 31 décembre 2023. Le Gouvernement peut-il faire le bilan de la mise en œuvre du SWEDD ?**

**Réponse :** En guise de bilan, les résultats principaux atteints sont les suivants :

**Au titre de la composante 1 :**

***Sur la scolarisation des filles :***

- plus de 60 000 kits scolaires sur 54 000 prévus ont été acquis et mis à la disposition du Ministère de l'Education nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales au profit des filles vulnérables ;
- près de 40 000 filles vulnérables sur 15 000 prévus ont bénéficié d'appuis spécifiques divers (bourses scolaires, appui à l'hébergement, subvention à la cantine scolaire, octroi de prix d'excellence, organisation de cours d'appui et octroi de vélos).

***Sur l'autonomisation économique des femmes :***

- plus de 7 000 adolescentes sur 6450 prévues, de jeunes filles et de femmes ont été formées en entrepreneuriat, en technique de production et en opportunités de financement de leurs activités ;
- près de 1500 adolescentes sur 1200 prévues ont bénéficié des appuis financiers pour le financement de leurs projets individuels ;
- 420 filles sur 350 prévues ont bénéficié de formations professionnelles sur les métiers innovants tels que la plomberie, la maçonnerie, la mécanique, l'électricité et la menuiserie.

**Au titre de la composante 2 : les résultats suivants méritent d’être soulignés :**

- 120 sages-femmes et maïeuticiens d’Etat sur 120 prévus ont été recrutés, formés avec l’appui du SWEDD et mis à la disposition du Ministère de la santé et de l’hygiène publique ;
- plus de 300 enseignants sur 300 prévus de l’Ecole nationale de santé publique ont bénéficié de renforcement des capacités en pédagogie de la Santé de la reproduction (SR), en technique d’encadrement, en technique de simulation et en approche par les compétences ;
- plus de 2000 agents de santé sur 1500 prévus ont été formés sur le SIGL (S) et la gestion des Médicaments essentiels génériques (MEG) ;
- la distribution des médicaments au dernier kilomètre a été expérimentée dans trois districts sanitaires pilotes notamment Séguénéga, Mangodara et Banfora.

**Au titre de la composante 3, on peut noter :**

- la formation de 54 lauréats dans des spécialités variées (ingénieurs démographes, ingénieurs des travaux statistiques, ingénieurs économistes statisticiens, spécialistes des questions de populations...);
- un Observatoire national sur le dividende démographique (ONDD) a été mis en place et est fonctionnel.

**Question n°2 : Le Gouvernement peut-il mettre à la disposition de la Représentation nationale les données relatives à notre démographie (taux de natalité, taux de mortalité, taux de fécondité, taux de croissance démographique) ?**

**Réponse :** Les données relatives à notre démographie sont les suivantes :

- le taux de natalité est de 39,4 naissances pour 1 000 habitants au niveau national en 2019, (RGPH 2019) ;
- le taux de mortalité maternelle est de 198 pour 100 000 naissances vivantes en 2021, (EDS 2021) ;
- le taux de mortalité néonatale est de 18 pour 1000 naissances vivantes en 2021 , (EDS 2021) ;

- le taux de mortalité infantile est de 30 pour 1000 naissances vivantes en 2021, (EDS 2021) ;
- le taux de mortalité infanto juvénile est de 48 pour 1000 naissances vivantes en 2021, (EDS 2021) ;
- le taux de croissance démographique est de 2,93 en 2019, (RGPH 2019) ;
- l'indice synthétique de fécondité est de 4,4 en 2021, (EDS 2021).

**Question n°3 :** L'exposé des motifs précise que « Le projet couvre douze (12) régions administratives sur treize (13) que compte le pays. Chaque région a des spécificités liées à chaque sous-projet ou composante ». Pourquoi la région du Centre est-elle exclue ?

**Réponse :** La région du Centre est maintenant prise en compte dans la restructuration car elle enregistre de nombreuses Personnes déplacées internes (PDI) vulnérables qui sont des cibles du projet. Le projet interviendra à travers la composante 1 pour soulager ces PDI.

**Question n°4 :** Le Gouvernement ne pourrait-il pas renforcer les Centres d'éducation de base non formelle (CEBNF), avec le présent financement, quand on sait l'apport de ces centres dans la formation et la réinsertion ?

**Réponse :** Les cibles du projet sont les filles de l'enseignement secondaire ; ce qui exclu les CEBNF des cibles. Cependant dans le cadre de la mise en œuvre des passerelles entre l'enseignement post primaire et l'enseignement technique et professionnel, il est prévu le renforcement des capacités de 24 établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels en équipements en fonction des spécialités (dessins et bâtiments, énergie solaire, coupe couture, tissage, agriculture, maçonnerie et construction, agro-alimentaire, électronique, électrotechnique...).

**Question n°5 :** **La Commission note que l'Accord de financement est signé depuis plus d'un an (21 octobre 2023) et à ce jour, il n'y a toujours pas de mise en œuvre. Quelles explications le Gouvernement peut-il apporter face à cette situation ?**

**Réponse :** Cela est dû à la restructuration du projet. En effet, à l'entame du processus d'approbation des instruments de ratification dudit projet par le Conseil des ministres, le Gouvernement, après examen des documents soumis et au regard du contexte national où les conditions de vie surtout des femmes et des jeunes filles victimes des crises sécuritaires deviennent de plus en plus fragiles, a donné de nouvelles orientations pertinentes pour mieux refléter les priorités actuelles et répondre au mieux aux besoins et aspirations pressants de la population cible bénéficiaire du projet. La prise en compte de ces orientations a abouti à un réajustement du projet conformément à la requête soumise à la Banque mondiale.

Les nouvelles orientations hautement prioritaires du Gouvernement visent à :

- (i) mettre davantage l'accent sur l'entrepreneuriat à travers notamment la construction, les réhabilitations et l'équipement de centres de formation professionnelle dans diverses régions du pays pour les jeunes filles et les femmes vulnérables ;
- (ii) améliorer les capacités de stockage des dépôts répartiteurs des districts sanitaires (DRD) et des dépôts des médicaments essentiels génériques (DMEG)
- (iii) mettre l'accent sur les investissements et les interventions à fort impact à l'effet de renforcer la résilience des populations cibles.

Pour prendre en compte ces nouvelles orientations dans le projet SWEDD+, plusieurs actions ont été entreprises. Ainsi, des concertations ont eu lieu entre l'Unité de gestion du Projet et les partenaires de mise en œuvre notamment les ministères en charge de la formation professionnelle et de l'emploi. A l'issue de ces concertations, un atelier technique a été organisé avec

l'ensemble des parties prenantes afin de s'accorder sur les réajustements et de finaliser le nouveau document.

**Question n°6 :** **La réorientation des objectifs du Projet SWEDD+ promeut l'autonomisation des femmes et des jeunes filles afin de capturer le dividende démographique. Est-ce le seul levier sur lequel il faudrait actionner pour maîtriser le dividende démographique ?**

**Réponse :** L'autonomisation des femmes et des jeunes filles n'est pas le seul levier à actionner pour maîtriser le dividende démographique. Le dividende démographique (DD) peut être défini comme « *l'augmentation du produit intérieur brut (PIB) par tête d'habitant susceptible de découler de la proportion croissante des personnes qui touchent un revenu par rapport au nombre de consommateurs d'une population, en raison de changements de la structure par âge et de l'amélioration de la productivité résultant d'investissements dans la santé, l'autonomisation, l'éducation et l'emploi* ». Ainsi, les principaux leviers sont l'investissement dans le capital humain et dans l'emploi.

**Question n°7 :** **Comment seront organisés les centres de formation professionnelle ? Comment interviendront les unités mobiles de formation (UMF) ?**

**Réponse :** L'analyse de la situation en matière de formation professionnelle a révélé que l'offre en infrastructures de formation est insuffisante pour couvrir les demandes de formation exprimées par la population. La situation est plus critique chez les jeunes filles et les femmes en situation de vulnérabilité au regard du coût élevé de la formation surtout dans les centres privés de formation professionnelle.

A ce jour, il existe au niveau du « Burkina Suudu Bawdè » (BSB), 31 centres de formation professionnelle avec une capacité de 5 400 places pour un besoin annuel de 110 000, soit 4,91 % seulement des besoins qui sont couverts.

Pour contribuer au renforcement de l'offre de formation professionnelle au Burkina Faso, les actions suivantes sont retenues :

- i) la construction et l'équipement de cinq (5) centres de formation professionnelle (CFP) spécialisés à vocation industrielle et agro-alimentaire et pastorale dans les régions des Cascades (1), du Centre-Est (1), des Hauts-Bassins (2) et du Sahel (1).
- ii) la construction et l'équipement de trois (03) ateliers de menuiserie aluminium dans les CFP existants dans les régions du Centre-Nord (1), des Hauts-Bassins (1) et du Nord (1) ;
- iii) l'acquisition de cinq (5) unités mobiles de formation (UMF) pour d'une part, rapprocher l'offre de formation de la cible notamment dans les zones rurales enclavées et d'autre part, élargir l'accès à la formation professionnelle à des coûts plus réduits.

Ces unités vont permettre de répondre aux besoins de formations des populations cibles. Elles constituent une alternative à court et moyen termes pour pallier l'insuffisance de centres de formation professionnelle. Ces UMF seront réparties dans 3 directions interrégionales (DIR) de BSB. Les interventions se feront par les DIR en fonction des besoins exprimés et dans les localités où il n'existe pas de centres de formation et selon la demande.

**Question n°8 : Quelles sont les garanties que le Gouvernement peut apporter quant à la mise en œuvre effective de ce Projet SWEDD+ ? Comment se fera la sélection des bénéficiaires ?**

**Réponse :** L'Unité de gestion du projet entend nommer des responsables des 3 composantes qui assureront de façon rapprochée le suivi de la mise en œuvre et travailleront avec les points focaux désignés par les ministères bénéficiaires du projet. Ensuite un mécanisme de suivi évaluation sera mis en place pour assurer une mise en œuvre efficace du projet. Ainsi, des revues trimestrielles seront organisées avec les partenaires de mise en œuvre du projet afin d'en faire la situation et planifier les activités du trimestre suivant. Une revue annuelle d'évaluation des résultats atteints fixera les priorités de l'année suivante.

Concernant le choix des bénéficiaires, il se fera selon des critères précis de vulnérabilité définis par les ministères bénéficiaires. Par exemple, pour le ministère chargé de l'éducation, les candidates sont classées par ordre de priorité. Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

- le formulaire de candidature dûment rempli ;
- les bulletins de notes de l'année précédente ;

Les candidatures qui auront totalisé le maximum de points traduisant une précarité de conditions de vie et d'études seront retenues.

Par ailleurs, chaque direction régionale en charge de l'enseignement secondaire peut adapter les critères de choix et le contenu du formulaire en fonction des réalités locales, tout en préservant le critère fondamental de vulnérabilité.

**Question n°9 :** Une des principales actions de la composante n°1, est : « *Construire et équiper cinq (05) centres de formation professionnelle spécialisés à vocation industrielle et agro-alimentaire et pastorale* ». Le Gouvernement peut-il préciser à la Représentation nationale si les jeunes garçons et les jeunes en situation de handicap auront également accès à ces centres de formation ?

**Réponse :** L'accès à ces centres est inclusif et prend en compte tous ceux qui sont demandeurs y compris les jeunes garçons et les jeunes en situation de handicap.

**Question n°10 :** Que renferme la notion « *d'autonomie sociale des jeunes filles* » évoquée dans la composante 1 du document technique de restructuration ?

**Réponse :** Il s'agit de donner à ces filles les capacités financière et professionnelle afin de faciliter leur insertion socio-professionnelle.

**Question n°11 : Pouvez-vous rassurer la Représentation nationale que l'utilisation de l'auto-injection comme moyen de contraception pour les jeunes filles sera encadrée dans le cadre du présent projet ?**

**Réponse :** L'auto-injection c'est l'administration du DMPA (Sayana press) en sous cutanée par les femmes elles-mêmes après avoir été formées par un prestataire. C'est une stratégie nationale de la délégation des tâches en Planification familiale.

Les avantages de l'auto-injection du DMPA SC sont : autonomisation de la femme, réduction de la charge de travail des prestataires, accès plus large des femmes aux produits contraceptifs surtout dans le contexte sécuritaire, réduction du temps d'attente des femmes, augmentation des indicateurs de PF, réduction de la mortalité maternelle et néonatale....

Le Gouvernement ne va pas encourager l'auto-injection comme moyen de contraception pour les filles mineures dans le cadre du présent projet.

La stratégie est destinée aux femmes en âge de procréer dans le but de réduire les décès maternels et néonataux évitables. Et les grossesses non désirées dont les conséquences sont, entre autres, les avortements non sécurisés qui constituent la quatrième cause de décès maternels.

### **III. EXAMEN DU PROJET DE LOI ARTICLE PAR ARTICLE**

A l'issue du débat général, les commissaires ont procédé à l'examen du projet de loi article par article et y ont apporté des amendements intégrés au texte issu de la Commission.

### **IV. APPRECIATION DE LA COMMISSION**

Après analyse du projet de loi, la Commission des finances et du budget note que l'intervention du projet SWEDD+ contribuera à terme à l'autonomisation d'au moins 757 481 jeunes femmes, femmes et filles vulnérables bénéficiaires directs du projet. Du reste, c'est le sens qu'il faut donner à sa restructuration qui prend en compte les priorités et les orientations du moment. En effet, les axes et les domaines d'interventions retenus dans le cadre de la restructuration du projet sont salutaires et correspondent à des besoins réels. La mise en œuvre réussie du SWDD+ impactera non seulement de façon structurelle notre système de santé et éducatif mais aussi significativement les conditions de vie des bénéficiaires.

Au regard de ce qui précède, la COMFIB recommande à la plénière l'adoption du présent projet de loi.

Toutefois, elle recommande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne mise en œuvre de ce Projet.

Ouagadougou, le 18 novembre 2024

Le rapporteur	Le Président
	
<u>Ly HAMA</u>	<u>Moussa NOMBO</u>

**ANNEXE : LISTES DE PRESENCE**

**SEANCE D'APPROPRIATION DU DOSSIER**

**LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2024**

**Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
10.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

**Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	DIALLO Daouda	Membre

**LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DES COMMISSIONS**

**SAISIES POUR AVIS**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>COMMISSIONS</b>
1.	BALBONE Boubacar	CGSASH
2.	COULIBLY Wiloho	CAEDS
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH

## **SEANCE D'AUDITION DU GOUVERNEMENT**

**LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2024**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
10.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
3.	KONE Diakalia	Membre
4.	DIALLO Daouda	Membre

### **LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DES COMMISSIONS** **SAISIES POUR AVIS**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>COMMISSIONS</b>
1.	BALBONE Boubacar	CGSASH
2.	COULIBLY Wiloho	CAEDS
3. .	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH

## **LISTE DES MEMBRES DE LA DELEGATION GOUVERNEMENTALE**

<b>N°</b>	<b>NOM &amp; PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KARGOUGOU Robert Lucien Jean Claude	MINISTRE
2.	KOITA Wasso Wenceslas	DGESS
3.	OUOBA Michel	COODO/PADS
4.	SIRI Youssouf	DIRECTEUR/DGCOOP
5.	TANKOANO/LOMPO Jokébea	AGENT / DGCOOP
6.	YAMEOGO Salfo	DGCOOP
7.	ILBOUDO Diane	MJDHRI/DGRI
8.	ILBOUDO Désiré	MJDHRI/DGRI
9.	BELEM Salam	PADS

## **LISTE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	YARO Evertin	Conseiller parlementaire
2.	VEBAMBA Sylvain	Conseiller spécial du PALT
3.	TINDANO/ZOUNDI Louise	Administrateur parlementaire
4.	TRAORE/LOLO Mata	Administrateur parlementaire
5.	NASSA Etienne	Administrateur parlementaire
6.	KONE /TARPIDIGA Diane Sylvain	Administrateur parlementaire
7.	SORGHO B.W Caroline Jeannette	Stagiaire

## **SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT**

**LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2024**

### **Liste des députés présents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>QUALITE</b>
1.	NOMBO Moussa	Président
2.	SANOGO Drissa	Vice-président
3.	YARO Mamadou	Rapporteur général
4.	KONSEIBO/TIENDREBEOGO Félicienne Marie Pélagie	1 <sup>re</sup> Secrétaire
5.	HAMA Ly	2 <sup>e</sup> Secrétaire
6.	NASSOURI Daaga	Membre
7.	ZANGRE François	Membre
8.	NIKIEMA Wendyellé Ambroise	Membre
9.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
10.	TRAORE Sephorah Anita Soumaï	Membre
11.	ZOUNGRANA Nemata Brigitte	Membre
12.	TAPSOBA Issaka	Membre
13.	FOFANA Haoua	Membre
14.	OUEDRAOGO Mahamady	Membre

### **Liste des députés absents**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>QUALITE</b>
1.	KONE Diakalia	Membre
2.	DIALLO Daouda	Membre

### **LISTE DE PRESENCE DES DEPUTES DES COMMISSIONS** **SAISIES POUR AVIS**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOMS</b>	<b>COMMISSIONS</b>
1.	BALBONE Boubacar	CGSASH
2.	COULIBLY Wiloho	CAEDS
3.	BAMOUNI/KANSONO Esther	CGSASH